

RCS : GUERET
Code greffe : 2301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GUERET atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1989 B 00074
Numéro SIREN : 351 743 307
Nom ou dénomination : A.C.E.C. FAUCHER FERRIER et ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 22/06/2021 sous le numéro de dépôt 736

SAS ACEC FAUCHER FERRIER ET ASSOCIES

Société par Actions Simplifiée

au capital de 42000 euros

Siège social :

LOTISSEMENT BECK

8 AVENUE P. MENDES-FRANCE

23000 GUERET

RCS 351743307

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 12 JUIN 2021**

Le 12 Juin 2021,
A 14 heures,

La SAS ACEC DEVELOPPEMENT, Société par Actions Simplifiée au capital de 100 000 euros dont le siège social est 8 Avenue Pierre Mendès France – 23000 GUERET immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 823923289 RCS GUERET, représentée par Monsieur Hervé GAUDON, agissant en qualité de Président.

Associée unique de la Société ACEC FAUCHER FERRIER ET ASSOCIES,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Démission du Président,
- Nomination d'une nouvelle Présidente,
- Démission d'une Directrice Générale,
- Nomination d'un nouveau Directeur Général,
- Pouvoirs à donner pour accomplir ces formalités.

PREMIERE DECISION

Monsieur Hervé GAUDON ne souhaite plus exercer les fonctions de Président. En conséquence, il convient de procéder à son remplacement.

L'assemblée en prend acte et remercie son Président pour les services qu'il a rendus à la Société tout au long de l'exercice de son mandat.

L'associé unique décide de nommer Madame Nathalie LAUNAY en qualité de Présidente, pour une durée illimitée.

Remerciant l'associé unique de la confiance qu'il veut bien lui témoigner, Madame Nathalie LAUNAY déclare accepter ces fonctions.



DEUXIEME DECISION

Compte tenu de la résolution précédente, Nathalie LAUNAY ne peut plus exercer les fonctions de Directrice Générale. En conséquence, il convient de procéder à son remplacement.

L'assemblée en prend acte et remercie Nathalie LAUNAY pour les services qu'elle a rendus à la Société tout au long de l'exercice de son mandat.

L'associé unique décide de nommer Madame Hervé GAUDON en qualité de Directeur Général, pour une durée illimitée.

Remerciant l'associé unique de la confiance qu'il veut bien lui témoigner, Monsieur Hervé GAUDON déclare accepter ces fonctions.

TROISIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et le Président et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Nathalie LAUNAY



Bon pour acceptation des
fonctions de Présidente

Le président



Bon pour acceptation des
fonctions de directeur
général.